Communauté de communes La Domitienne

Assainissement Collectif: Nissan Lez Ensérune

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice Présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{www.services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	6
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	11
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	11
2.	Tarif	cation de l'assainissement et recettes du service	12
	2.1.	Modalités de tarification	12
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	16
3.	Indic	ateurs de performance	17
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	22
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	22
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	23
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	26
4.	Finar	ncement des investissements	27
	4.1.	Montants financiers	27
	4.2.	Etat de la dette du service	27
	4.3.	Amortissements	27
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
		dernier exercice	
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6	Table	au récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi 1.1. Le service est géré au niveau Communal **☑** intercommunal Nom de la collectivité : Communauté de Communes La Domitienne Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Nissan-lez-Ensérune Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes / EPCI Compétences liées au service : Oui Non Collecte $\overline{\mathbf{V}}$ $\overline{\mathbf{V}}$ **Transport** П Dépollution $\mathbf{\Lambda}$ Contrôle de raccordement $\overline{\mathbf{Q}}$ $\overline{\mathbf{V}}$ Elimination des boues produites Les travaux de mise en conformité de la $\overline{\mathbf{V}}$ Et à la demande des propriétaires : partie privative du branchement travaux de suppression \square d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Nissan-lez-Ensérune inclus hameau de Périès Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non

1.2. Mode de gestion du service



Existence d'un zonage

Existence d'un règlement de service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée (SUEZ Eau France)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2025

Application agréée E-legalite.com

RP-034-243400488-20250930-DELIB_25_0

✓ Non

☐ Oui, date d'approbation* :

☑ Oui, date d'approbation* : 02 février 2016 ☐ Non

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

Nom du prestataire : SUEZ Eau France
Date de début de contrat : 02 mars 2016

• Date de fin de contrat initial : 01 mars 2026

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 01 mars 2026

• Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

• Nature exacte de la mission du prestataire : Délégation du Service Public d'Assainissement Collectif

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 088 habitants au 31/12/2024 (4 089 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 227 abonnés au 31/12/2024 (2 193 au 31/12/2023).

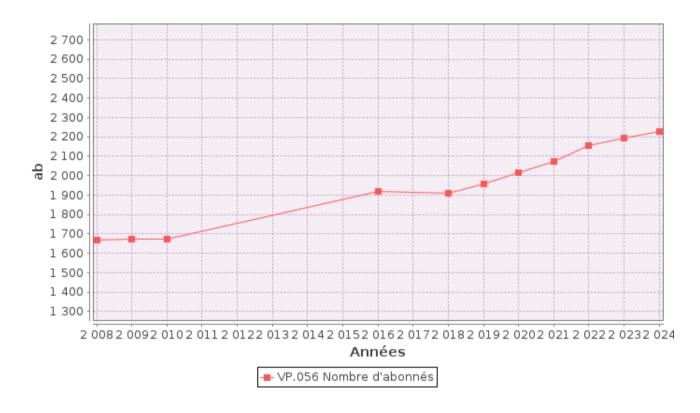
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Nissan-lez-Ensérune					
Total	2 193	2 227	0	2 227	1,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 300.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 71,1 abonnés/km) au 31/12/2024. (70,65 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,84 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,86 habitants/abonné au 31/12/2023).

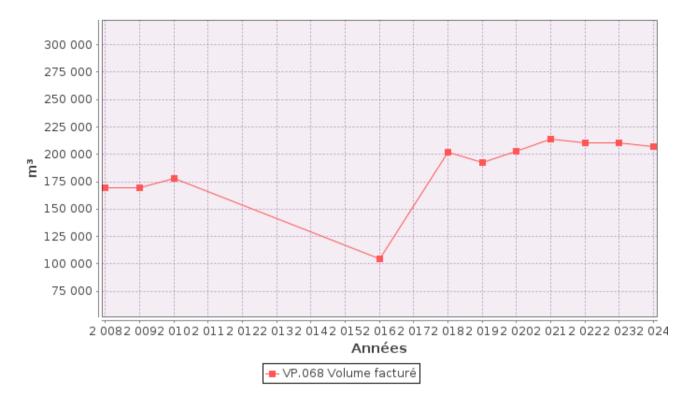


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	210 291	207 399	-1,4%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Volumes importés depuis			Variation en %
Volumes importés depuis			Variation en %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 31,32 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 31,32 km (31,04 km au 31/12/2023).

1 ouvrage permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
DO entrée de station type A2	Ancienne STEP de Nissan	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: STEU mixte Unisource-Nissan-lez-Ensérune Code Sandre de la station: 060934183003

Caractéristiqu	aractéristiques générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	Boue activée aération prolongée (très faible charge)						
Date de mise en	n service			01/0	01/08/2014 (avec nouvelle capacité)						
Commune d'in	plantation			Nissa	Nissan-lez-Ensérune (34183)						
Lieu-dit				« La	Mouline	»					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		23 33	30						
Nombre d'abor	més raccordés			2 193	3						
Nombre d'habi	tants raccordés			4 089	9						
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	1 420)						
Prescriptions of	de rejet			-							
G.		Au	torisation	référenc	e:		10	6 – 79B –	2019		
Soun	nse à	☐ Déc	laration e	n date du							
		Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface				
Milieu récepteur du rejet		Nom du milieu récepteur		La La	La Lausse						
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		;	et / ou			Rendement (%)			
DB	3O ₅	25			et		ou		90 %		
DO			125			et				85 %	
						<u> </u>		ou			
M			35			et		ou		95 %	
NO	GL ————————————————————————————————————		15		L	et		ou		80 %	
N	ГК					et		ou			
p.	Н		8,5			et		ou			
NI	H_4^+					et		ou			
P	Pt		3			et	\boxtimes	ou		90 %	
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ze									
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB		DO		1	ES	1	ГК	I .	Pt .
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
?	OUI	3,6	99	17,9	97	3,1	99	3,5	94	0,5	93

9

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : STEU de Nissan-lez-Ensérune-Périès Code Sandre de la station : 060934183002

Caractéristiques générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Lagu	Lagunage naturel						
Date de mise en	n service			01/0	01/01/2006						
Commune d'in	plantation			Nissa	ın-lez-Er	sérune (34	4183)				
Lieu-dit	Lieu-dit										
Capacité nominale STEU en EH (1)				100							
Nombre d'abonnés raccordés				65							
Nombre d'habi	tants raccordés			130							
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	Sans	Objet ca	r < 200 EI	H				
Prescriptions	de rejet										
G		Auto	orisation e	n date du							
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du							
		Type de 1	milieu réc	epteur	Eau	louce de s	urface				
Milieu récep	teur du rejet	Nom du milieu récepteur		Cana	l des Clair	·s					
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DB	$8O_5$	SO			[et		ou		SO	
DC	CO	SO		[et		ou		SO		
M	ES	SO		[et		ou		SO		
NO	GL	SO			[et		ou		SO	
N	ГК	SO		[et		ou		SO		
p.	Н		SO		[et		ou		SO	
NI	H ₄ ⁺		SO		[et		ou		SO	
P	Pt .		SO		[et		ou		SO	
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	SO_5	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	P t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
SO	SO										

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 1.10.1.



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEU mixte Unisource-Nissan-lez-Ensérune (Code Sandre : 060934183003)	113,0	88,8
STEU de Nissan-lez-Ensérune-Périès (Code Sandre : 060934183002)	0	0
Total des boues produites	113,0	88,8

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEU mixte Unisource-Nissan-lez-Ensérune (Code Sandre : 060934183003)	118,0	86,5
STEU de Nissan-lez-Ensérune-Périès (Code Sandre : 060934183002)	0	0
Total des boues évacuées	118,0	86,5

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service	47,14	46,74
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 800	1 800
Participation aux frais de branchement	variable	variable

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025					
	Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT	/an)							
	Abonnement (1)	0 €	0 €					
Part proportion	nelle (€ HT/m³)							
	Prix au m³	0,3928 €/m³	1,0428 €/m³					
Autre :								
	Part du déléga	ataire	!					
Part fixe (€ HT	/an)							
	Abonnement (1)	12,62 €	12,62 €					
Part proportion	nelle (€ HT/m³)							
	Prix au m³	0,2548 €/m³	0,2522 €/m³					
	Taxes et redev	ances						
Taxes								
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %					
Redevances								
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) – fin en 2024	0,16 €/m³	0,00 €/m³					
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³					
	Autre : Performance des systèmes d'assainissement collectif – nouveau en 2024	0 €/m³	0,009 €/m³					

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 01/07/2020 effective à compter du 13/07/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- ➤ Délibération du 02/03/2016 effective à compter du 02/03/2016 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 29/05/2019 effective à compter du 29/05/2019 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement
- ➤ Délibération du 02/02/2016 effective à compter du 02/03/2016 fixant la participation aux frais de branchement

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

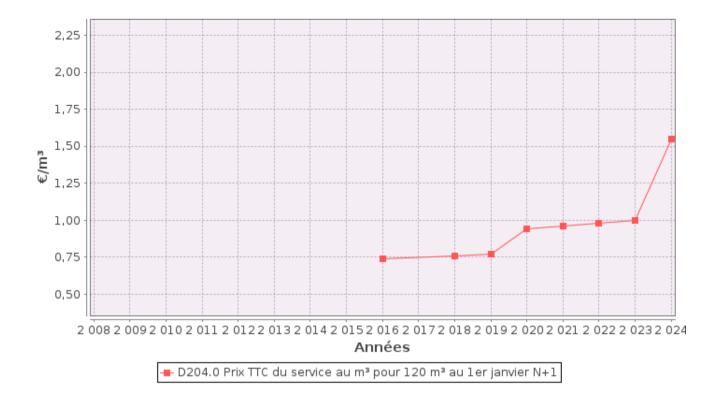
Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon 1'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de	e la collectivité		
Part fixe annuelle	0,00	0,00	
Part proportionnelle	47,14	125,14	165,5%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	47,14	125,14	165,5%
Part du délégataire (en co	us de délégation de serv	vice public)	
Part fixe annuelle	12,62	12,62	0%
Part proportionnelle	30,58	30,26	-1,1%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	43,20	42,88	-0,7%
Taxes	et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	0,00	
VNF Rejet :	0,00	0,00	
Autre : Performance des systèmes d'assainissement coll.	0,00	1,08	
TVA	10,95	16,80	53,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,15	17,99	-40,3%
Total	120,49	186,01	54,4%
Prix TTC au m ³	1,00	1,55	55%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³	
Nissan-lez-Ensérune	1,00	1,55	

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Diminution de la part délégataire
- Augmentation de la part collectivité
- Diminution des redevances Agence de l'eau



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	81 942	129 812	
dont abonnements	0	0	
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	
dont abonnements	0	0	
Recette pour boues et effluents importés	0	0	
Régularisations (+/-)	0	0	
Total recettes de facturation	81 942	129 812	
Recettes de raccordement	99 600	73 800	
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0	
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)	0	0	
Total autres recettes	99 600	73 800	
Total des recettes	181 542	203 612	

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	82 118	82 163	
dont abonnements	26 022	28 234	
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	
dont abonnements	0	0	
Recette pour boues et effluents importés	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 609	2 118	
Total recettes de facturation	82 118	82 163	
Recettes liées aux travaux	11 913	8 243	
Produits accessoires	354	464	
Total autres recettes	12 267	8 707	
Total des recettes	94 385	90 870	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : **243 787** € (449 738 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96,83% des 2 300 abonnés potentiels (97,55% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		ı					
	nombre de points	Valeur	points potentiels				
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)							
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5				
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)					
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui					
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14				
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%					
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	75%	12				
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X				
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	75%	12				
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points non: 0 point	Non	0				
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	103				

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 103 pour l'exercice 2024 (28 pour 2023).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15 (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEU mixte Unisource- Nissan-lez-Ensérune	248	100	100
STEU de Nissan-lez- Ensérune-Périès	6	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100	
STEU mixte Unisource- Nissan-lez-Ensérune	248	100	100	
STEU de Nissan-lez- Ensérune-Périès	6	100	100	

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100	
STEU mixte Unisource- Nissan-lez-Ensérune	248	100	100	
STEU de Nissan-lez- Ensérune-Périès	6	100	100	

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU mixte Unisource-Nissan-lez-Ensérune :

Filières mises en œuvre		tMS
Volcation equipole	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commontors	Conforme	86,52
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Incheration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Aute	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		86,52

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

(Q'	ГĒ	T	Ī	ما	Nic	con	ما_ا	-F	ncór	une-	Pár	aáir	
í	•	ır	, .) (ıe	INIS	SHII		/.= P./	user	mme-	PEI	168	-

Filières mises en œuvre	tMS	
Valorization agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostore	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Aute	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, <u>0</u> demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation taux de débordement des effluents pour 1000 hab =
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public - dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 0

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,6	0,76	0,6	0,56	0,64

Au cours des 5 dernières exercices, 1 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,64% (0,56% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration =
$$\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
STEU mixte Unisource-Nissan-lez- Ensérune	74	74	100	100
STEU de Nissan-lez- Ensérune-Périès	0	0		

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est			Exercice 2024	
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui	
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non	
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui	
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui	
Les 40	Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui	
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non	
Pour 1	es secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		Non	
Pour l	Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui	

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2023).

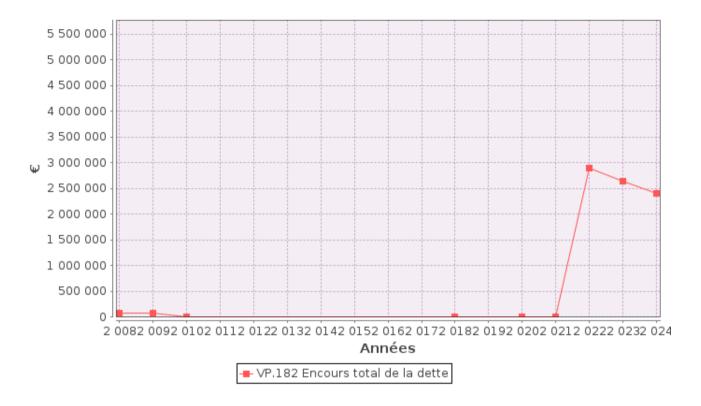
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	2 646 631	2 408 311
Epargne brute annuelle en €	465 471	969 353
Durée d'extinction de la dette en années	5,7	2,5



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

 $taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = \frac{tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente} *100$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de		
l'année 2023 tel que connu au	5 687	6 078
31/12/2024		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors	440.729	107 140
travaux) en € au titre de l'année 2023	449 738	197 149
Taux d'impayés en % sur les factures	1.26	2.09
d'assainissement 2023	1,26	3,08

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamne réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).	nent les récl
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	☐ Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 22	
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0	
taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *$	1000
Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 9,88 pour 1000 abonnés (8,21 en 2023).	

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	57 956
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 pour toutes les communes fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre 2024 (me	ontant restant dû en €)	2 646 631	2 408 311
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	242 692	241 705
Montant remodurse durant i exercice en e	en intérêts	75 881	68 829

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 66 662 € (62 557 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

|--|

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

27

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 089	4 088
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	118,0	86,5
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,00	1,55
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,55%	96,83%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	28	103
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0